



## **- PROGRAMME FORMATION NIVEAU 1 – INITIATION - DEROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION**

*(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du code de la santé publique)*

Cette formation fixe les conditions de la pratique du maquillage semi-permanent (dermopigmentation)

La formation est d'une durée de 35 heures réparties sur 5 jours consécutifs.

La formation comporte deux modules :

- Un module théorique qui se déroule sur deux jours
- Un module pratique qui se déroule sur trois jours

### **MODULES DE FORMATION THEORIQUE - 7 UNITES**

#### **UNITE 1 : REGLEMENTATION RELATIVE AU MAQUILLAGE PERMANENT**

- Rappel législatif et contrôle des connaissances acquises lors de la formation Hygiène et Salubrité
- Rappel des obligations légales du professionnel ; rappel de la loi
- Présentation des devoirs du praticien (responsabilité civile professionnelle et pénale)
- Rappel des assurances obligatoires à souscrire ; vérification du contenu du contrat d'assurances
- Conseil sur les différents statuts juridiques (Artisan, Auto Entrepreneur, Etc...)

#### **UNITE 2 : PROTOCOLE DE SEANCE DANS LE RESPECT DES REGLES D'HYGIENE**

- Maitriser le protocole d'accueil et d'installation cliente
- Maitriser le protocole de nettoyage cutané et préparation du technicien
- Maitriser le protocole de préparation de la peau en fonction de la zone, protection de la cliente
- Respecter le principe du « no-touch » durant toute la séance
- Protocole de fin de séance : Elimination du matériel souillé, collecte de l'aiguille, décontamination du poste

#### **UNITE 3 : GESTION DE LA CLIENTE**

##### **Avant la prestation**

- Savoir promouvoir judicieusement son activité : Publicité, site internet, Réseaux Sociaux, Book professionnel
- Savoir gérer un premier contact téléphonique
- Savoir accueillir sa cliente et mener le rendez-vous préalable
- Soigner sa présentation pour offrir une bonne impression et représenter son activité
- Apprendre à décoder le non verbal, cerner les motivations, traiter les objections
- Apprendre à refuser les demandes exubérantes, les pigmentations à risque, les interdits



- Prise de photographie avant intervention et signature de la décharge de responsabilité obligatoire

#### **Pendant la prestation**

- Gestion de la douleur pendant l'intervention
- Interdiction et danger d'utiliser un produit anesthésique pour un non médecin, même topique

#### **Après la prestation**

- Donner les bonnes informations et les bons conseils à vos clientes
- Connaître les précautions, contre-indications et conseils post acte
- Savoir établir la fiche client, la facture de la prestation, prise de photographie après intervention
- Présenter à la cliente la séance de finition et la retouche annuelle

#### **UNITE 4 : VISAGISME**

- Rappel des différentes morphologies
- Reconnaître les différentes formes et leurs corrections : yeux, lèvres et sourcils
- Lignes et mouvements
- Savoir adapter le tracé au style de la cliente
- Dessin : Apprendre à tracer les formes, un sourcil en poil à poil, un dégradé de lèvres, un eye-liner

#### **UNITE 5 : COLORIMETRIE**

- Rappel des bases colorimétriques, les harmonies, les contrastes
- Atelier couleur (froide, chaude)
- Les différents types de peau
- Le vieillissement de la couleur

#### **UNITE 6 : PIGMENTS**

- La chimie des pigments (Organique / Minéraux)
- Evolution du pigment dans la peau (Localisation, Elimination, Vieillissement).
- Composition des pigments (Etiquetage, Conformité, Traçabilité)

#### **UNITE 7 : LE MATERIEL PROFESSIONNEL**

- Connaître et utiliser les différents types de dermographe
- Connaître les différentes configurations d'aiguilles et leurs spécificités
- Rappel des règles d'élimination des aiguilles, souscription d'un contrat d'élimination des déchets (DASRI)
- Connaître et savoir utiliser le consommable à usage unique et les produits d'hygiène (ANIOS)



## **MODULES DE FORMATION PRATIQUE - 5 UNITES**

### **UNITE 8 : SOINS PREALABLES A LA DERMOPIGMENTATION**

- Installation d'un poste de travail
- Épilation des zones concernées
- Atelier maquillage

### **UNITE 9 : LES TECHNIQUES DE PIQUAGE SUR PEAU SYNTHETIQUE**

- Maitriser les techniques du lignage
- Maitriser les techniques du dégradé
- Maitriser les techniques du remplissage
- Maitriser les techniques du dessin de poil

### **UNITE 10 : PRATIQUE / LES SOURCILS SUR MODELE**

- Démonstration
- Simulation
- Réalisation

### **UNITE 11 : PRATIQUE / LES LEVRES SUR MODELE**

- Démonstration
- Simulation
- Réalisation

### **UNITE 12 : PRATIQUE / L'EYE-LINER SUR MODELE**

- Démonstration
- Simulation
- Réalisation



## **- PROGRAMME FORMATION NIVEAU 1 – INITIATION - PROGRAMME DETAILLE ET HORAIRES**

*(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du code de la santé publique)*

### **MODULES DE FORMATION THEORIQUE & PRATIQUE - 7 UNITES**

#### **JOUR 1 – (7 HEURES) THÉORIE**

<b>10h00 – 10h30</b>	<b>Début de la formation</b> Présentation de la formatrice et des stagiaires Présentation de la formation - Introduction au Maquillage Permanent
<b>10h30 – 12h30</b>	Réglementation relative à la dermopigmentation (UNITÉ 1) Présentation et utilisation des dermographe et du matériel (UNITÉ 7) Protocole de séance dans le respect des règles d'hygiène (UNITÉ 2) Présentation du matériel professionnel (UNITÉ 7)
<b>12h30 – 13h00</b>	Présentation théorique de la technique des sourcils (UNITÉ 4) Première approche du dermographe et de la peau synthétique (UNITÉ 9)
<b>13h00 – 14h00</b>	<b>Pause déjeuner</b>
<b>14h00 – 16h30</b>	Entraînement sur peaux synthétiques (sourcils) (UNITÉ 9)
<b>16h30 – 18h00</b>	Visite de l'institut Maud Maquillage Permanent

#### **JOUR 2 – 7 HEURES THÉORIE**

<b>10h00 – 12h30</b>	<b>Colorimétrie</b> Présentation des pigments (UNITÉS 5 & 6)
<b>12h30 – 13h00</b>	<b>Cours théorique Bouche – Yeux</b> Présentation des techniques de la bouche et des yeux (UNITÉ 4)
<b>13h00 – 14h00</b>	<b>Pause déjeuner</b>
<b>14h00 – 16h00</b>	Entraînement sur peaux synthétiques (bouche) (UNITÉ 9)
<b>16h00 – 16h45</b>	Mise en situation réelle (travail en binôme des tracés des sourcils et de la bouche) (UNITÉ 8)
<b>16h45 – 17h00</b>	Installation complète du poste de travail (UNITÉ 4)
<b>17h00 – 18h00</b>	<b>Cours de marketing</b> Savoir promouvoir son activité (UNITÉ 3)



## **MODULES DE FORMATION PRATIQUE - 5 UNITES**

### **JOUR 3 (7 HEURES) – PRATIQUE SUR MODELES**

<b>10h00 – 13h30</b>	Pratique sur modèle (UNITÉS 10-11-12)
<b>13h30 – 14h30</b>	<b>Pause déjeuner</b>
<b>14h30 – 17h30</b>	Pratique sur modèle (UNITÉS 10-11-12)
<b>17h30 – 18h00</b>	Debriefing de fin de journée

### **JOUR 4 – 7 HEURES – PRATIQUE SUR MODELES**

<b>10h00 – 13h30</b>	Pratique sur modèle (UNITÉS 10-11-12)
<b>13h30 – 14h30</b>	<b>Pause déjeuner</b>
<b>14h30 – 18h00</b>	Pratique sur modèle (UNITÉS 10-11-12)
<b>17h30 – 18h00</b>	Debriefing de fin de journée.

### **JOUR 5 – 7 HEURES – PRATIQUE SUR MODELES**

<b>10h00 – 13h30</b>	Pratique sur modèle (UNITÉS 10-11-12)
<b>13h30 – 14h30</b>	<b>Pause déjeuner</b>
<b>14h30 – 17h00</b>	Pratique sur modèle (UNITÉS 10-11-12)
<b>17h00 – 18h00</b>	<b>Évaluation et validation des acquis de la formation</b> Évaluation du stagiaire et bilan, remise des attestations de présence, du certificat de participation



## **PROGRAMME DE LA FORMATION - - PROGRAMME FORMATION NIVEAU 1 – INITIATION -**

*(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du code de la santé publique)*

### **L'action de formation a pour objectifs :**

- Maîtriser les connaissances théoriques du maquillage permanent
- Maîtriser les techniques de bases du maquillage permanent – pratique sourcils, bouche, yeux
- Les participants seront capables d'appliquer ces techniques dans leur pratique professionnelle.

### **Prérequis et public visé et niveau des connaissances préalablement nécessaire :**

Aucun prérequis nécessaire pour s'inscrire et suivre la formation

### **Moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle des connaissances :**

- Support écrit remis à chaque stagiaire
- Animation PowerPoint projetée sur écran LCD
- Démonstration en directe des techniques enseignées
- Poste de travail complet avec appareil et consommables à disposition
- Évaluation des connaissances acquises lors de la formation par contrôle de la technique sur modèles ou en workshop

### **Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action :**

Grille d'évaluation (contrôle type cas d'étude et questionnaire) et travaux pratiques.

### **Sanction de la formation :**

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

### **Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action :**

États d'émargement signés par le stagiaire et la formatrice et par demi-journée de formation.